



**COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX ARCHIVES DE FRANCE**

**SÉANCE EN DATE DU 14 JUIN 2017, 9H30**

**COMPTE RENDU**

## *Membres du comité présents*

### Service interministériel des archives de France, secrétariat général du comité :

Hervé LEMOINE, directeur chargé des archives de France, présidant la séance en l'absence de Vincent BERJOT, délégué interministériel aux archives de France et directeur général des patrimoines

Claire SIBILLE-DE GRIMOÛARD, sous-directrice de la politique archivistique

### Ministère de l'Europe et des affaires étrangères :

Isabelle RICHEFORT, adjointe du directeur des archives diplomatiques

### Ministère des armées :

Général Eric FLEURY, adjoint à la directrice des patrimoines, de la mémoire et des archives

Alexis NEVIASKI, chef de la délégation des patrimoines culturels

Nathalie MORIN, chef du bureau de la politique des archives et des bibliothèques

### Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie :

Marie LAPERDRIX, bureau documentation et archives

### Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication (DINSIC) :

Xavier ALBOUY, adjoint au directeur de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication

## *Experts*

### Sur la maintenance des outils pour le numérique :

Jean-Séverin LAIR, directeur du programme VITAM

Frédéric POULIGNY, Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État, service « performance des services numériques »

### Sur le suivi du contentieux Aristophil :

Frédérique BAZZONI, cheffe de la mission des archives privées (SIAP)

## ◆ BILAN DE L'ARCHIVAGE DES CABINETS MINISTÉRIELS

### **Présidence de la République, Premier ministre et ministères autres que les Affaires étrangères, la Défense et les ministères économiques et financiers**

Les missions et services d'archives ministériels du réseau des Archives de France sont en train d'achever la collecte des archives des cabinets. Vingt-sept protocoles ont été signés. Sauf exception, la collecte papier est terminée. La collecte des archives électroniques est toujours en cours, avec des opérations de transfert et de copie de documents et données numériques en lien avec les services informatiques des départements ministériels. Le bilan est très satisfaisant, avec plus de 2 kml collectés pour le papier et plus de 9 To pour l'électronique (dont 5 To pour la Présidence, 3 To pour l'écologie et 1 To pour les ministères sociaux), soit le double de la mandature précédente. Les prochaines semaines permettront d'affiner les données chiffrées.

Plusieurs enseignements peuvent néanmoins être déjà tirés de ce premier bilan. Le succès de la collecte est réel, dû aux efforts de sensibilisation menés sur le long terme par les missions des Archives de France et les services d'archives ministériels, ainsi qu'à la circulaire du Secrétaire général du gouvernement, le 24 mars 2017. Le SIAF a obtenu l'insertion d'un paragraphe rappelant explicitement le caractère d'archives publiques des fichiers bureautiques et messageries produits par les membres du gouvernement et leurs cabinets. Ce bilan positif est également à mettre en lien avec la volonté de plusieurs cabinets de pouvoir justifier ultérieurement de leur action (par exemple le cabinet de Mme Myriam El Khomri). La plupart des difficultés ont été résolues à la suite des interventions faites par le Secrétaire général du gouvernement à la demande du directeur, chargé des Archives de France. Ainsi, le cabinet de l'outre-mer a versé 27 ml et 2 Go. L'échec de la collecte des archives du ministère de l'agriculture est toutefois à relever. Enfin, le volume très important de cette collecte soulève une question plus générale de réflexion sur la sélection et l'évaluation de ces archives pour les collectes futures. Faut-il conserver à titre définitif tous les documents et données collectés ? Des éliminations peuvent-elles être envisagées, selon quels critères et à quel terme ?

### **Ministère de la Défense et secrétariat d'État aux Anciens combattants**

Une opération de collecte d'archives électroniques est en cours concernant le secrétariat d'État chargé des Anciens combattants. Deux opérations de collecte ayant déjà eu lieu en 2014 et en 2015, l'archivage a porté sur des documents résiduels. Pour le cabinet du ministre de la Défense, 432 cartons ont été collectés, 29 à 30 Go sont attendus pour les archives électroniques. Les conseillers militaires procédant à des versements réguliers, la collecte a porté essentiellement sur les conseillers civils. Quelques difficultés pour la collecte des messageries ont nécessité l'intervention du secrétaire général pour l'administration. Bien que la collecte ait été anticipée dès la fin 2016, la culture documentaire n'est pas encore complètement entrée dans les mœurs, il est notamment difficile de faire comprendre que les messageries et les serveurs entrent dans la collecte et aussi dans les procédures de visa d'élimination. Pour le prochain cabinet, la formation des secrétariats va être organisée très tôt. En parallèle, sera mise en œuvre l'application

de Télé Service de Versement (TSV), de manière à avoir une collecte bureautique plus régulière.

### **Ministère des Affaires étrangères et du développement international**

Pour les archives diplomatiques, la collecte a concerné quatre cabinets (M. Jean-Marc Ayrault, ministre des Affaires étrangères et du développement international ; M. Harlem Désir secrétaire d'État aux Affaires européennes ; M. Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger ; M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie). Le versement du cabinet de M. Jean-Marc Ayrault, estimé à 150 cartons Cauchard, est en cours de traitement au bureau du cabinet et ne sera versé à la direction des archives qu'en octobre. S'y ajoutent des archives numériques : messageries (18 Go) et bureautique (17 Go). Pour le secrétariat d'État aux Affaires européennes, le volume de collecte représente 150 cartons. En outre, 4 cartons ont été remis à la direction des Archives par M. Harlem Désir, sous protocole de remise. Les archives numériques représentent 37 Go. La collecte représente 143 cartons et 6 Go pour le secrétariat d'État au Commerce extérieur, 49 cartons pour le Secrétariat d'État au Développement et à la Francophonie. Se posent là aussi des questions sur les modalités de traitement des archives, notamment le dédoublement des messageries.

### **Ministères économiques et financiers**

Depuis 2012, les changements d'équipe gouvernementale ont conduit les équipes du Service des archives économiques et financières à réaliser en moyenne un archivage cabinet tous les ans. Depuis septembre 2016, les ministères économiques et financiers disposaient d'un ministre et de quatre secrétaires d'État. Une première secrétaire d'État a quitté ses fonctions en février 2017. Les opérations d'archivage cabinet ont été préparées dès l'été 2016 avec l'organisation de réunions avec le bureau des cabinets et le service informatique des cabinets. Le processus d'archivage est intégré aux opérations de départ et d'arrivée des cabinets, tant pour le papier que pour le numérique. L'envoi par le SGG, en avril 2017, de la circulaire sur l'obligation d'archivage, à l'initiative des Archives de France, a renforcé les démarches entreprises par le SAEF pour formaliser les procédures auprès des cabinets. Enfin, une réunion générale organisée le 5 avril 2017 avec le directeur de cabinet, le chef de cabinet et l'ensemble des conseillers du ministre M. Michel Sapin a permis de rappeler les procédures et de répondre aux questions. Les cinq protocoles d'archivage ont été signés par le ministre et les secrétaires d'État. Comme pour les archivages ministres précédents, toutes les messageries des conseillers, directeurs de cabinet et ministres ont été collectées et sont en cours de traitement par le service informatique et le SAEF. Pour le papier, 140 ml ont été collectés pour les cinq cabinets, ce qui correspond à ce qui a été collecté seulement pour M. Arnaud Montebourg après deux ans d'exercice en 2014. Les ministres privilégient donc désormais l'archivage électronique à l'archivage papier (122 Go après traitement).

### **Échanges complémentaires**

Le directeur des Archives de France rappelle que la loi du 15 juillet 2008, en donnant un fondement juridique aux protocoles de remise, a permis de réaliser des progrès dans la collecte et le versement des archives des cabinets. Cette approche pragmatique se trouve toutefois mise en cause par une question prioritaire de constitutionnalité d'un chercheur qui s'est vu refuser l'accès à des archives versées sous protocole. La demande est en cours d'instruction au Conseil d'État. Le Service interministériel des Archives de France et le Service des affaires juridiques du ministère de la Culture sont très mobilisés sur la question, une remise en cause des protocoles risquant de compromettre la collecte. Par ailleurs, ces dernières semaines ont été révélatrices d'un basculement vers le numérique, avec des interrogations sur les modalités d'archivage et de traitement des messageries. Faut-il archiver à un instant T ou faut-il procéder à un archivage régulier ? En tout état de cause, des réunions seront à organiser après l'été avec les nouveaux cabinets pour faire de la pédagogie.

Au ministère des Affaires étrangères, les diplomates sont soucieux de garder l'historique d'une négociation, ce qui peut se traduire par un archivage de qualité.

Au ministère des Armées, bien que les opérations de transfert d'archives numérique soient encore en cours, l'un des premiers enseignements à en tirer est que l'archivage régulier nécessite une formation des secrétariats.

L'équipe projet du programme VITAM a réalisé en 2013 une preuve de concept sur les messageries. Deux approches sont possibles : archiver à la source, en filtrant tout ce qui est personnel ; donner à l'utilisateur des outils très simples lui permettant de marquer clairement ce qu'il souhaite archiver. Les travaux menés dans le cadre de la messagerie collaborative de l'État, développée dans un contexte interministériel, pourraient apporter des solutions pour faciliter l'archivage, mais ce n'est pas forcément la bonne manière d'atteindre les cabinets ministériels.

A Bercy, des tests concluants ont été conduits avec le précédent secrétaire général qui a rassemblé les messages qu'il jugeait engageants dans un dossier « archives » créé dans sa messagerie, sur les conseils du SAEF.

#### ◆ ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE SUR LE CENTRE DE SERVICE POUR LE NUMÉRIQUE DANS LES ARCHIVES

La maintenance des outils logiciels développés à l'interministériel pour répondre aux enjeux régaliens de conservation et d'accès à l'information sur le très long terme est un sujet stratégique à préparer avec attention dès à présent.

En 2016, un groupe de travail interministériel piloté par le SIAF a mené une « étude relative à la maintenance des outils du numérique dans les archives et au traitement archivistique des données ». Les conclusions ont été présentées le 22 février 2017 au Comité interministériel aux Archives de France. Le scénario préconisé était la création d'un centre de services pour le numérique (GIP) pour sécuriser les investissements,

capitaliser les expertises et les compétences, pérenniser les données à valeur probante et/ou patrimoniale. À la demande du CIAF, la DINSIC a étudié, en collaboration avec les équipes ministérielles porteuses du programme VITAM une organisation alternative à celle proposée, reposant sur des structures existantes. Les conclusions seront également présentées au CODIR VITAM du 28 juin.

Il s'agit bien d'un complément d'étude, repartant des éléments présentés en février, validés en l'état. L'étude complémentaire s'est inscrite avec le même objectif de conservation sur le long terme des données et de maintien de l'expertise de l'État sur les outils qu'il a développés. Une troisième option, consistant à confier la gestion complète des outils à des prestataires externes, n'a pas été étudiée, afin de rester en cohérence avec l'objectif de maîtrise par l'État de ces outils. Le travail a été mené avec les équipes SI (MC, MA, MEAE) et archivistes (SIAF, AN, MEAE, MA, MTES).

Le périmètre des outils et activités couvre la gestion d'un catalogue de produits logiciels génériques et cohérents autour de la brique back-office VITAM pour en assurer la pérennité. FranceArchives, qui n'est pas un outil logiciel mais un portail à maintenir et administrer, représente un cas particulier. Le périmètre des outils connexes dont il faut assurer la pérennité est à confirmer, tout en laissant la possibilité d'ajouter d'autres outils après qualification de leur caractère interministériel et de la faisabilité. Les activités concernées sont donc celles d'édition de logiciels (maintenance corrective, adaptative et évolutive, maintien en conditions de sécurité, fonctions d'assistance support, expertise et veille pour anticiper besoins, fonctions de communication et de partenariats avec d'autres éditeurs), dans la continuité de la direction de programme VITAM, à différencier des fonctions usuelles de maintien en conditions opérationnelles d'une application.

Pour rappel, le scénario présenté en février proposait la création d'un centre interministériel de service pour le numérique dans les archives (GIP), dont le périmètre incluait FranceArchives et le traitement de données. Le GIP proposerait trois catégories de services :

- des services continus et obligatoires associés aux dispositifs interministériels et impliquant tous les partenaires (VITAM, FranceArchives) ;
- des services continus dédiés à des dispositifs particuliers ne concernant qu'un ou plusieurs partenaires (SHERPA, Octave, TSV...) ;
- des services ponctuels, à la carte, pour les traitements de données.

La solution alternative s'appuie sur des organisations existantes : le pilotage stratégique interministériel et transdisciplinaire est assuré par le CIAF et la DINSIC tandis que la maintenance des outils logiciels est portée sur le plan opérationnel par une DSI ministérielle. Dans ce scénario, la maintenance de FranceArchives, portail édité par le SIAF et sur crédits MC, serait reprise par la SDSI du MC au titre de l'exploitation des SI ministériels ; des travaux sont en cours sur les modalités de réversibilité. La SDSI du MC se porte volontaire pour porter la maintenance SI des outils d'archivage numérique moyennant la mise à disposition des ressources RH et financières nécessaires. Les besoins en ressources RH seraient moins importants que pour le GIP (8,5 ETP), l'organisation bénéficierait de la mutualisation de fonctions existantes à la SDSI du MC (notamment

fonctions administratives). Une équipe en interne (5,5 ETP techniques et 3 ETP archivistes) maintiendrait les compétences techniques et archivistes des ministères en s'appuyant sur des prestations externes apportées par des entreprises de service numérique (ESN) réalisant les développements répondant aux besoins de maintenance corrective, adaptative et évolutive. En complément, des ESN pourraient être référencées (simple référencement et/ou marché ouvert), afin d'assister des entités utilisatrices dans les tâches d'intégration, d'installation et maintenance des outils d'archivage numérique. Les coûts sont similaires au GIP pour la gestion des outils (1,5 M € par an), les gains en hébergement des plates-formes permettant de compenser une réévaluation des coûts de développement. Pour l'expertise en matière de traitement de données, il serait possible de s'appuyer sur un réseau d'experts porté par le SIAF ou en interministériel et aussi de recourir à des prestations externes pour la qualification, l'extraction et la construction des paquets à d'archives à verser. Reste à creuser la question de la délégation des ressources (financières et RH) associée à une extension du domaine d'activité de la SDSI, soit de manière pérenne, soit de manière annuelle.

Les deux scénarios ont été comparés sur la base de critères d'analyse partagés par les équipes ministérielles : organisation, périmètre, services offerts, potentiel, etc. Le deuxième scénario s'appuie sur des structures existantes, mais il faudra veiller en interministériel à ce que les services mis en œuvre profitent à l'ensemble des ministères. Le premier scénario revient à créer une nouvelle structure en complément de ce qui existe déjà, complexifiant le positionnement des différents acteurs ; mais un GIP dédié aux outils d'archivage numérique peut adresser des structures des différentes fonctions publiques/parapubliques. Dans les deux cas, des recrutements seront nécessaires sur des compétences critiques et des filières sous tension, qui font déjà l'objet de travaux en interministériel.

Reconnaissant que le sujet est essentiel, la direction du patrimoine, de la mémoire et des archives du ministère des Armées est plutôt favorable au deuxième scénario, avec des points d'attention que sont les ressources RH (notamment les difficultés de recrutement des agents ayant une expertise) et les modalités de transfert budgétaire. Ce n'est pas parce que l'on s'oriente vers une solution étatique qu'il faudra se dispenser d'externaliser certaines prestations.

La direction des archives diplomatiques partage les mêmes préoccupations, notamment celles liées à la mise à disposition d'agents, compte tenu des suppressions de postes.

Le directeur des Archives de France souligne l'intérêt de la solution GIP pour sacrifier les ressources. Il insiste également sur l'importance de sensibiliser les tutelles sur les besoins en moyens, quelle que soit la solution. Il est nécessaire d'examiner encore dans le détail les propositions faites pour trouver une solution satisfaisante pour le portail FranceArchives.

La direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État souhaite qu'une orientation ferme soit prise au plus tard fin 2017, compte tenu des contraintes en termes d'homologation de sécurité de la solution VITAM, mais aussi pour rassurer les partenaires potentiels quant à la pérennité de la

solution. La question des ressources se posant, quel que soit le scénario, il sera nécessaire de solliciter une réunion interministérielle pour obtenir un accord formel à haut niveau.

Le principe de la solution alternative est donc bien accueilli, sans toutefois qu'une décision formelle ne soit prise à ce stade.

Les prochaines étapes envisagées sont les suivantes :

- la présentation en comité directeur Vitam associant les acteurs SI, le 27 juin ;
- la présentation de la solution propre à FranceArchives le 6 juillet ;
- l'organisation d'une réunion interservices ou d'une réunion interministérielle (selon les choix d'organisation du nouveau gouvernement) sur le choix de la solution de MCO.

Pour permettre l'organisation de cette réunion avant la fin 2017, les moyens RH ainsi que les profils nécessaires, l'enveloppe budgétaire et les mécanismes budgétaires envisageables devront être précisés pour constituer un dossier de présentation. Le sujet sera à nouveau abordé lors de la prochaine séance du CIAF.

#### **◆ PRÉSENTATION DU VADEMECUM RÉDIGÉ EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE DE LA MINISTRE DE LA CULTURE, EN DATE DU 2 AOÛT 2015, RELATIVE AUX PRÉCONISATIONS POUR LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'EXPOSITION A L'AMIANTE DANS LES SERVICES D'ARCHIVES**

Fin 2013, la publication de nouveaux textes sur la prévention du risque amiante et la reconnaissance en tant que maladie professionnelle par le ministère de la culture d'un mésothéliome lié à la présence d'archives contaminées par l'amiante, ont conduit le directeur chargé des Archives de France, alors président du CHSCT-Archives (Comité d'Hygiène, Sécurité et conditions de Travail) à créer un groupe de travail Amiante.

L'un des premiers objectifs du groupe a été d'établir un état des lieux pour recueillir des informations sur les pratiques des responsables des services publics d'archives en matière de protection de leur personnel face aux risques d'exposition à l'amiante. Parallèlement, le groupe de travail s'est attaché à la rédaction de préconisations sur la prévention du risque de contamination par l'amiante dans les services d'archives. Très vite, l'idée d'une circulaire ministérielle s'est imposée et c'est ainsi que la ministre de la culture et de la communication a signé, le 5 août 2015, la circulaire « relative aux préconisations pour la prise en compte du risque d'exposition à l'amiante dans les services d'archives ». Cette circulaire est une déclinaison sectorielle de la circulaire du 28 juillet 2015 de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique « relative aux dispositions applicables en matière de prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la fonction publique ».

Afin de faciliter la mise en œuvre des préconisations qui y sont décrites, la circulaire du 5 août 2015 prévoit l'élaboration d'un vademecum décrivant les procédures à mettre en place pour éviter tout risque de contamination par l'amiante des personnes au contact des archives. La rédaction de ce vademecum a été confiée au groupe de travail Amiante.

Précédé d'une note introductive, ce document se présente sous la forme de fiches pratiques permettant aux services d'archives de répondre aux trois volets abordés par la circulaire ministérielle :

- le risque amiante dans les immeubles bâtis (fiches 1 à 7) ;
- la prévention du risque amiante dans le cadre de l'exercice des missions relatives aux archives (fiches 8 à 16) ;
- la surveillance médicale et le suivi post-exposition (fiches 17 et 18).

Pour faciliter l'identification et la prise en charge du risque amiante dans les services d'archives, le groupe de travail Amiante a en particulier rédigé deux logigrammes : un pour les fonds susceptibles d'être collectés (fiche 8) et un pour ceux déjà présents dans les magasins d'archives (fiche 9).

Le vademecum a été approuvé à l'unanimité en comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel (CHSCT-M), le 9 juin 2017. Il est en cours de diffusion au sein du réseau des Archives de France (missions des Archives de France et services d'archives ministériels, services publics d'archives) et sera publié dans les pages réservées aux professionnels du portail FranceArchives. Il est appelé à être actualisé en fonction des évolutions de la législation, des retours d'expérience des services d'archives et des recherches scientifiques menées sur le sujet.

Au ministère des Armées, la problématique amiante est bien connue, les diagnostics obligatoires ayant été réalisés pour les locaux dépendant du ministère. C'est plutôt la collecte d'archives provenant de structures n'ayant pas bénéficié de diagnostics qui est problématique.

La problématique est également prise en compte par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, avec notamment la réalisation de tests (négatifs) effectués sur les fonds du service central de l'état civil à Nantes. Les renseignements sur les bâtiments sont difficiles à obtenir, en ce qui concerne les archives rapatriées des postes diplomatiques et consulaires, le niveau de réglementation n'étant pas nécessairement le même dans d'autres pays.

Le Service des archives économiques et financières a créé un groupe de travail supplémentaire, piloté par le bureau documentation et archives. Un groupe de travail restreint a été chargé de la rédaction d'un guide de prévention ministériel, avec une validation de l'intersyndicale. Le SAEF est très attentif aux tests effectués sur les archives venant des opérateurs et des postes diplomatiques et consulaires.

#### ◆ SUIVI DU CONTENTIEUX ARISTOPHIL

De nombreux échanges avec les services juridiques du ministère de la Culture ont permis au SIAF d'avancer avec le repreneur de la société Aristophil, la maison de ventes aux enchères Aguttes, qui est chargée de coordonner l'inventaire et la vente des 130 000 manuscrits et autographes conservés par Aristophil. Une rencontre a été organisée dès

novembre 2016 pour déterminer quelles modalités de travail mettre en œuvre au fur et à mesure des opérations de tri entre les biens propres d'Aristophil et ceux correspondant aux différents types de contrats auxquels avaient souscrits des particuliers (contrats Amadeus et Coralys). Pour le moment, le juge a autorisé le ministère de la Culture à accéder seulement à la liste des biens propres d'Aristophil. Le SIAF n'a donc pour le moment aucune vision précise sur les deux autres catégories de biens et est en attente d'un référé permettant d'y accéder. Les opérations d'inventaire ont pris du retard et la société Aguttes s'est engagée à adresser au ministère de la Culture de nouvelles listes courant juillet. Il est nécessaire de solliciter un accès aux documents dès la rentrée, les premières ventes devant intervenir en novembre. Pour les biens propres d'Aristophil, il est possible de négocier directement avec Aguttes. Pour les autres catégories de documents restituées à leurs propriétaires, ce sera plus difficile. S'ajoute à cela la question des demandes de certificats d'exportation massives à venir, dans des délais qui seront d'autant plus difficiles à tenir à effectifs constants.

Le directeur des Archives de France rappelle qu'une décision de justice en appel a confirmé que les 313 télégrammes du général de Gaulle relevaient de la domanialité publique de l'État, mais qu'on est très loin d'avoir tout identifié. Indépendamment des problématiques de domanialité publique et de revendication, il pourrait être reproché à l'État de ne pas se porter acquéreur de certains documents qui sont des trésors nationaux. Les listes établies par la société Aguttes seront envoyées à une adresse fonctionnelle unique partagée par l'ensemble des services concernés, afin de pouvoir réagir de façon à la fois rapide et cohérente - ce dispositif devant être accessible d'une manière ou d'une autre aux services extérieurs (Affaires étrangères et Armées). La répartition de l'analyse de ces listes sera décidée d'un commun accord et précédera les visites groupées pour vérification sur pièces dans les locaux de la société Aguttes, à compter de septembre.

**Une prochaine réunion est programmée le 20 décembre 2017 à 10h30.**

Pour le Comité interministériel aux Archives de France,  
son secrétaire,

Hervé Lemoine,  
Directeur chargé des Archives de France